

**ADDENDA****Rapport du comité international à l'assemblée générale annuelle du CCAG  
Québec, 2, 3 et 4 octobre 2007****1. Changements récents à la situation des négociations de l'ARM de l'ALENA**

Au mois d'août, j'ai fait parvenir le compte rendu de la première rencontre formelle sur l'ALENA bilatéral au président de la FECITEUM Lino Solis, Ignacio (Nacho) Marcial Figueroa, Braulio Mercado Gutierrez et Enrique G. Larios Arcos, ainsi qu'à Dick Wright et Hugh O'Donnell, ces deux derniers étant membres du comité international du CCAG.

Carlos Arizmendis, ancien enseignant en sciences géomatiques à l'Université de Mexico, m'a fait parvenir un courriel le 10 septembre pour m'informer que la FECITEUM n'avait aucun droit de représenter les ingénieurs topographes. Les « comités internationaux d'exercice professionnel » du Mexique (COMPI) proclament qu'ils sont les organismes qui seraient investis du droit de négocier et conclure l'entente. (Voir la note 1 ci-dessous)

J'en ai immédiatement informé Vince Sacchetti du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), ainsi que Dick et Hugh. Vince a effectué le suivi auprès de l'ambassade canadienne qui a à son tour répondu que la FECITEUM n'avait toujours pas formulé de demande de lettre de confort. Il s'agit d'une lettre émise par le gouvernement fédéral qui reconnaît l'organisme négociateur et lui confère l'autorité de négocier en son nom et en celui des parties visées. Vince a dit que le ministère de l'Économie du Mexique a été avisé à ce sujet il y a deux ans, mais qu'il semble qu'il n'ait pas donné suite à cet avis et n'ait pas affecté le bon COMPI.

La semaine dernière, j'ai reçu une lettre du Président Lino confirmant que tout ça était vrai. Ils doivent obtenir la permission de l'État pour représenter les arpenteurs-géomètres mexicains.

Nous nous sommes tous couverts de ridicule. Bob Prescott (ancien Président du comité de l'ALENA des États-Unis) et moi les avons incités à obtenir cette lettre de confort. C'est textuellement prouvé dans le compte.

**2. Situation actuelle**

La lettre du Président Lino laisse croire qu'ils vont tenter d'obtenir cette permission dans les plus brefs délais. Nous ferons ensuite comme si de rien n'était, mais le COMPI des ingénieurs va probablement mettre son nez dans l'affaire juste pour donner une bonne leçon aux arpenteurs-géomètres.

Il se peut que les milieux gouvernementaux mexicains soient embarrassés et mettent de la pression pour que le COMPI collabore, « compte tenu de l'importante somme de travail qui a été réalisé jusqu'à présent et de l'opportunité manquée que représenterait l'échec des négociations de l'ARM. » (Citation de Vince dans son dernier courriel)

L'ambassade canadienne a parlé au SEP le vendredi 14 septembre afin de planifier une rencontre pour examiner la question. L'ambassade sait que les représentants du ministère de l'Économie du gouvernement mexicain sont au courant nos négociations depuis 2005. « Donc, le fait qu'ils prétendent que personne au sein du gouvernement mexicain ne connaissait l'existence des négociations est totalement sans fondement. Il

s'agit ici d'un manque flagrant de communication entre les organismes gouvernementaux concernés. Nous reconnaissons toutefois que cela n'excuse en rien le fait que la FECITEUM ait tout de même participé aux négociations de l'ARM en l'absence du soutien de son propre gouvernement. La FECITEUM reconnaît son erreur et nous devons la laisser la réparer. » (Citation de Vince dans son courriel envoyé le 14 septembre)

Le CCAG tente partout les moyens d'économiser de l'argent, ce qui fait que ce contretemps ne nous touche pas outre mesure. Le comité international ne dépensera plus un sou sur cette initiative tant et aussi longtemps que les nos homologues mexicains n'auront pas résolu ce problème et le Président pourrait également assurer la liaison avec la NSPS si tel est le désir du CCAG.

Les renseignements précités ont été divulgués lors d'une réunion spéciale qu'a tenue le CCAG à Ottawa les 17 et 18 septembre. Il fut alors décidé que le groupe d'étude de l'avenir examinerait la nouvelle ARM avant de la faire parvenir aux associations membres, le cas échéant. Il apparaît qu'adopter l'ARM que le comité international était sur le point de conclure serait prématuré jusqu'à ce que la FECITEUM obtienne la bénédiction du COMPI. L'ARM serait sans valeur si elle ne l'obtient pas. Je doute que la situation soit réglée avant la tenue de l'assemblée générale annuelle du CCAG. À titre de renseignement, l'ARM provisoire et la version anglaise du compte rendu non officiel sont publiés sur le site Web du CCAG.

### **3. Recommandations reformulées :**

En raison de ce revirement de situation inopiné, le comité international recommande que le rapport soit accepté et que l'ARM provisoire le soit également à titre d'information, mais retire sa recommandation de diffuser l'ARM aux associations membres pour avis jusqu'à ce que le problème soit résolu.

Le comité retire également sa recommandation voulant que le MAECI examine l'ARM afin de vérifier si les versions anglaise et espagnole sont conformes dans leur contenu et aux intentions du MAECI. Le comité fera parvenir un exemplaire du compte rendu non officiel et de l'ARM provisoire au MAECI aux fins d'information.

Dans le même ordre d'idées, toutes les recommandations apparaissant aux pages 3, 4, et 5 du rapport du comité international devraient être transmises au comité de l'avenir aux fins d'examen.

Le comité international attend les prochaines directives du Conseil comme il est prévu à son mandat.

Wayne Brubacher, Président  
Comité international du CCAG

### **Note 1.**

J'ai trouvé ce qui suit concernant les COMPI en rédigeant mon rapport. (Traduction libre)

**SOUS L'AUTORITÉ DU SECRÉTAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
DIRECTIVES GÉNÉRALES RELATIVES AUX PROFESSIONS**

**a) Mesures adoptées depuis la dernière rencontre du comité en ce qui concerne la création ou la réorganisation des organismes régionaux responsables de l'application de la convention.**

Il est considéré que cette question relève de la compétence de la direction générale de l'agrément, de l'incorporation et de la reconnaissance.

**b) Accords bilatéraux, sous-régionaux et régionaux signés par les États membres.**

**Traité de libre-échange nord-américain (TLCAN).**

Conformément à l'Annexe 1210.5 du chapitre XII du Traité de libre-échange nord-américain, douze comités mexicains ont été formés dans le cadre des négociations entourant l'exercice des professions suivantes à l'échelle nationale (COMPI): actuariat, agronomie, architecture, expertise comptable, loi (conseillers juridiques), infirmiers, pharmaciens, ingénierie, médecine, médecine vétérinaire, zootechniciens, odontologie et psychologie. Ces comités sont chargés de préparer des normes et critères acceptables pour les deux parties, de part et d'autre, pour l'octroi de permis d'exercer et d'agrément aux fournisseurs de service professionnels et sont également chargés de présenter à la Commission du libre-échange leurs recommandations sur ce qu'ils ont convenu avec leurs homologues du Canada et des États-Unis en matière de reconnaissance mutuelle. Ces normes et critères sont préparés d'après les éléments suivants : l'éducation, les examens d'accréditation, l'expérience acquise, la déontologie, la formation continue et le renouvellement de l'agrément, le champ d'action, les connaissances locales et la protection du consommateur.